

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE**

**A R R E T E**

portant inscription du passage voûté situé 82,  
quai des Chartrons à BORDEAUX (Gironde) sur  
l'inventaire supplémentaire des monuments  
historiques

Le préfet de la région Aquitaine  
Préfet du département de la Gironde,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments histo-  
riques notamment l'article 2, modifiée et complétée  
par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25  
février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modi-  
fiés du 18 mars 1924 et N° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux  
pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au  
classement parmi les monuments historiques et à l'ins-  
cription sur l'inventaire supplémentaire des monuments  
historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant  
auprès des Commissaires de la République de région  
une commission régionale du patrimoine historique,  
archéologique et ethnologique ;

LA Commission régionale du patrimoine historique, archéo-  
logique et ethnologique de la région Aquitaine entendue  
en sa séance du 20 juin 1991 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le passage voûté d'arêtes situé 82,  
quai des Chartrons à BORDEAUX (Gironde) présente  
un intérêt d'art suffisant pour en rendre désirable la  
préservation en raison de son originilaté et de sa  
qualité architecturale. Il fut exécuté par l'archi-  
tecte Jean LACLOTTE entre 1740 et 1750 ;



**A R R E T E**

Article 1er : Sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les façades et les voûtes du passage situé 82, quai des Chartrons à BORDEAUX (Gironde) sur la parcelle N° 65, d'une contenance de 81 ca figurant au cadastre section RE et appartenant en copropriété :

- 1) à Monsieur ROUX Denis, Henri né le 8 décembre 1952 à NICE (Alpes Maritimes) chirurgien, et à son épouse née TAPIA, Martine, Marie, le 24 avril 1956 à ORAN (Algérie) enseignante, mariés sous le régime de la communauté et demeurant ensemble 82, quai des Chartrons à BORDEAUX (Gironde)
- 2) à Monsieur GUILLOT DE SUDUIRAUT Sébastien, né le 10 juin 1953 à BORDEAUX (Gironde) agent de la Caisse d'Epargne, et à son épouse née MAYDIEU Isabelle, le 31 juillet 1955 à BORDEAUX (Gironde), sans profession mariés sous le régime de la communauté, demeurant ensemble 82, quai des Chartrons à BORDEAUX (Gironde). Ces personnes en sont propriétaires par acte passé le 30 juin 1987 devant maître DUPLANTIER, notaire à CENON (Gironde) et publié au bureau des hypothèques de Bordeaux (Gironde) le 21 octobre 1987, volume 10342 N° 6.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, Porte-Parole du Gouvernement, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département.

Article 3 : Il sera notifié au secrétaire général de la préfecture de la Gironde, au maire de la commune, et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à BORDEAUX, le 18 DEC. 1991

Le Préfet de Région,

M. Pierre CHASSIGNEUX

Pour ampliation  
Le Chef de Bureau délégué



M. Martine BESSELLERE-LAMOTHE